



Refus de poste

Par **asterix54**, le **12/01/2013** à **14:42**

Bonjour, je suis actuellement employé dans un super u depuis plus de 11 ans j'ai toujours travaillé en rayon je suis revenu au mois de mars 2012 de congé maternité et je suis actuellement a mi temps la direction a changé lors de mon congé mat depuis mon retour je n'ai plus de rayon attiré j'essuie de nombreuses réflexions de mon nouveau patron il se trouve que lundi il m'a convoqué pour me signifier qu'il se séparait d'une femme de ménage employée par une société extérieure et que je serais dorénavant uniquement lié au ménage de l'entreprise je lui ai demandé si je pouvais avoir un temps de réflexion il me dit que non suis-je dans mon bon droit pour refuser ce poste svp ??

et si je refuse peut-il me licencier pour faute grave ??

En sachant que depuis son arrivée il y a un an il y a eu déjà 18 départs

je suis actuellement en arrêt maladie depuis mercredi car il m'a convoqué le mardi pendant plus de deux heures dans les bureaux afin que je cède en me disant que j'étais une incapable et que je ne pouvais pas refuser j'étais en larmes et tremblante il m'a envoyé une lettre recommandée me demandant de lui donner une réponse lundi 14 janvier, que dois-je faire dois-je répondre à cette lettre ?? s

voici mon contrat de travail

merci de votre aide je reste disposé pour vos questions

Par **P.M.**, le **12/01/2013** à **18:33**

Bonjour,

Suivant les termes de la lettre reçue, vous pourriez invoquer le fait que l'employeur reconnaît de lui-même qu'il s'agit d'une modification essentielle du contrat de travail et que comme il invoque un motif économique, il n'a pas respecté les dispositions du Code de Travail dans ce cadre et que donc vous ne pouvez pas lui apporter une réponse comme il le souhaiterait...

Je vous conseillerais de lui répondre par lettre recommandée avec AR et de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **asterix54**, le **12/01/2013** à **19:41**

merci pour votre réponse et votre aide voici la lettre en question !!

<http://hpics.li/b065e31>

Dans sa lettre il stipule le fait que je refuse de faire le ménage, non je lui ai demandé de trouver un compromis mixé ce temps entre aide en rayon et ménage cela n'est pas le fait de faire le ménage mais avoir travaillé 11 ans et se retrouver a ne faire uniquement que le ménage cela est a mont gout réducteur et connaissant la personne je crains au pire quand a la suite des événements en moins une années 18 de mes collègues sont partis

j'ai préparé une lettre en réponse a la sienne mais je veux pas la poster ici

merci

Par **P.M.**, le **12/01/2013** à **19:50**

C'est un peu différent de ce que je pensais, mais qu'il faudrait quand même que vous vous rapprochiez des Représentants du Personnel sachant qu'il y a des imprécisions notamment au niveau de la durée de ce qui est annoncé comme temporaire et que normalement, s'il s'agissait d'un simple changement, l'employeur n'aurait pas besoin de votre accord...